

Dijon, le 08/02/2011

RETRAITES DU REGIME GENERAL, VOUS ALLEZ RECEVOIR VOTRE AVIS FISCAL

L'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté informe ses assurés que leur retraite est soumise à l'impôt sur le revenu.

Même si vous estimez être non imposable, vous devez établir votre déclaration.

Chaque année, nous vous envoyons un avis sur lequel figure la somme que vous devez déclarer aux services fiscaux. En 2011, ces avis sont envoyés du 24 janvier au 28 mars.

Gardez cet avis, il peut vous être utile pour justifier de vos revenus auprès d'autres organismes.

Pour continuer à recevoir votre avis de déclaration fiscale, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse.

Pour toute question, vous pouvez appeler le 39 60 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures.

Vous pouvez aussi consulter votre montant à déclarer sur le www.assuranceretraite.fr. Grâce à un mot de passe sécurisé, vous pouvez vous connecter 24 h/24.